

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES JEUNES 2018

Golf Blue Green Du Gand Lyon-Chassieu

10 et 11 mars 2018

REGLEMENT SPECIFIQUE DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le règlement général de l'épreuve CHAMPIONNAT du Rhône & Lyon Métropole et les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements spécifiques priment sur celles des règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs licenciés dans le Rhône en 2018 et à jour du certificat médical ;
- Licence active et certificat médical de l'année en cours enregistré par la FFGolf à la date du contrôle des inscrits ;

Nombre de participants : 60 maximum

Index et catégories :

U12 Poussins (2006-2007)* :

Garçons : index 36 maxi - Filles : index 39 maxi

U14 (2004-2005) :

Garçons : index 33,4 maxi - Filles : index 36,4 maxi

U16 (2002-2003) :

Garçons : index 25,4 maxi - Filles : index 28,4 maxi

*Les U12 dont l'index est supérieur peuvent participer au Championnat départemental des U10 et U12 conformément au règlement spécifique à cette épreuve.

II – FORME DE JEU

- **Marques de départ** : les longueurs de jeu préconisées par la ffgolf (distances jeunes U16-U14-U12) seront respectées dans la mesure du possible (cf. Vademecum Fédéral - Chapitre 3-6.4).
- **Forme de jeu** : Le championnat se déroule sur 2 journées
Stroke-play brut sur 36 trous (2 x 18)
- **Classement** : Le classement est effectué en brut par sexe et par catégorie
- **Départage** :
 - Play-off « trou par trou » pour la 1ère place des classements généraux de chaque catégorie et de chaque sexe, sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve.
 - Pour une série concernée le Play-off pourra être fait avant la fin de la compétition (arrivée du dernier groupe de joueur de l'après-midi), le groupe de joueurs concernés devra rester à la disposition du comité de l'épreuve.
 - Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour puis les 9, 6, 3 et dernier trou.

III - ENGAGEMENTS

Clôture des inscriptions au Comité **le 23 février 2018 à minuit.** Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Les inscriptions des joueurs seront envoyées au Comité par le responsable Jeunes des différentes écoles de Golf. Des dérogations aux limites d'index pourront être accordées à la catégorie U12 uniquement après validation de l'équipe technique départementale.

Pour les catégories U12, nous demandons à chaque responsable Jeunes des écoles de Golf de prévoir pour 2 joueurs inscrits, 1 marqueur adulte avec son nom et N° de téléphone.

Droits d'inscription par participant :

U12 à U16 : 40 € / Pour les membres de Chassieu: 25€

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Comité départemental de Golf du Rhône. L'inscription ne sera validée qu'après réception des règlements.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit : Les U14 et U16 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions. Les U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang dans le fichier de moyenne de scores en stroke play disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

La participation au Championnat Départemental Jeunes est obligatoire pour les catégories U12 à U14 pour avoir accès au 1er Championnat Régional. Les wild cards seront à demander à la Commission Sportive de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

V - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Chariot Electrique : l'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Cadets : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de cette compétition, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs ou dirigeants de clubs devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs (plus de 50 m), c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Comportement et étiquette : Il est interdit aux joueurs de fumer (y compris cigarette électronique) pendant un tour conventionnel du championnat du Rhône. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le comité se prononcera sur une possible disqualification.

GRAND LYON
la métropole

